



Monsieur le Secrétaire Général  
Fédération Nationale des Travailleurs,  
Cadres et Techniciens des Chemins de  
fer français (CGT)  
Case n° 546  
263, rue de Paris  
93515 MONTREUIL CEDEX

Monsieur le Secrétaire Général  
Union Nationale des Syndicats  
Autonomes-Ferroviaire (UNSA  
Ferroviaire)  
56, rue du Faubourg Montmartre  
75009 PARIS

Monsieur le Secrétaire Général  
Fédération des Cheminots CFDT  
(CFDT)  
5, rue Pleyel  
93200 SAINT-DENIS

La Plaine Saint-Denis, le – **8 AVR. 2025**

Messieurs les Secrétaires généraux,

Ainsi que je m'y suis engagé lors de notre rencontre du 7 avril, je vous adresse un relevé de décisions destiné à officialiser la teneur de nos échanges et le calendrier associé.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la qualité du dialogue et la franchise dans nos débats. La situation de notre entreprise, ses enjeux, justifiaient, comme à chaque fois, une telle qualité.

J'espère que les engagements suivants seront de nature à éviter un conflit dont personne ne sortirait gagnant dans le contexte politique, économique et international que nous connaissons.

Nous avons pu échanger longuement sur ces points de contexte et je n'y reviendrai pas. Je redirai simplement, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'exprimer, que je reste un partisan résolu d'un dialogue social responsable, ouvert à des solutions équilibrées pour éviter un conflit et faire grandir le progrès social pour toutes les cheminotes et tous les cheminots.

.../...

En ce qui concerne l'agenda social, nous avons plusieurs rendez-vous structurants programmés dans les prochains jours :

- Une table ronde « emploi », qui réunira le 8 avril les signataires de l'accord PEDPP, permettra de faire le bilan de l'année 2024 et de tracer les perspectives pour 2025. Les cinq DRH de sociétés seront aux côtés du DRH groupe pour répondre à vos questions et vous apporter tous les éclaircissements utiles. J'ai bien noté votre souhait d'avoir des éléments concrets : nombre d'écoles, mises en stage... ainsi qu'une déclinaison locale en vue de tenir une table ronde de synthèse à l'automne 2025.
- Certains d'entre vous ont sollicité un rendez-vous pour faire le bilan des notations 2025 et en particulier sur le sujet des positions de rémunération ou des niveaux supplémentaires accordés dans le cadre des dispositifs d'amorçage de l'accord CAA sur les fins de carrière, dispositifs qui ont vocation à s'appliquer sur trois exercices. Cette réunion se tiendra le 9 avril.
- Une commission de suivi et d'action, issue de l'accord collectif sur le temps de travail (article 57), se tiendra le 10 avril à la demande des signataires avec un ordre du jour établi en commun et la participation de la DRH de SNCF Voyageurs s'agissant de sujets qui concernent spécifiquement les roulants.
- Une table ronde relative à l'encadrement a été programmée le 15 avril.
- Je vous reprecise également l'engagement pris par SNCF Voyageurs de mener un audit indépendant externe qui intégrera notamment les sujets d'application de la réglementation du travail, dont l'IMC, au travers des cas d'usage identifiés à l'occasion de groupes de travail métier paritaires organisés en amont. Celui-ci concernera les ASCT et les ADC.

Au-delà de ces rendez-vous déjà programmés, j'ai pris l'engagement en séance :

- D'anticiper le calendrier initial et d'ouvrir, dans les prochaines semaines, une séquence de négociation en vue d'un futur accord-cadre sur la formation. Nous allons programmer rapidement courant mai une première série de bilatérales avec vos fédérations pour en définir les contours et les ambitions. L'objectif serait de consolider et de progresser sur cet engagement fort au sein de la SNCF de bien former les agents (reconnaissance des métiers, formations transverses pour mieux appréhender le système ferroviaire dans son ensemble, ascenseur social, reconnaissance du monitorat...). Le but serait d'aboutir à un cahier des charges partagé avant l'été et à une conclusion de la négociation à l'automne par un accord solide.
- En matière de conditions de travail, et au-delà du travail effectué dans chacune des sociétés pour ses propres métiers, nous réunirons avant l'été une table ronde sous la présidence du DRH groupe pour partager l'avancée des travaux et identifier des pistes nouvelles d'amélioration. Nous aurons également une séquence d'échanges sur l'évolution éventuelle de la liste des emplois repères à pénibilité avérée (ERPA).

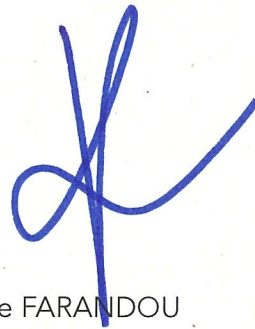
.../...

- Afin de préparer le plus sereinement possible la prochaine NAO sur les salaires de 2026, nous allons initier des discussions sur plusieurs aspects structurants que vous avez évoqués en table ronde tels que : la simplification du calcul des primes de traction, l'annualisation des échelons pour les statutaires et des primes d'ancienneté pour les contractuels, le barème de l'AFS qui vous semble injuste en l'état, etc.

En ce qui concerne le droit syndical, sur lequel j'ai accepté d'ouvrir une négociation pour aller au-delà du droit commun, j'ai souhaité suspendre la table ronde initialement prévue le 8 avril car cette négociation mérite de la sérénité chez tous les acteurs, ce qui n'est pas le cas en période de conflit social. Toutefois, je vous confirme que je suis favorable à une conclusion positive dès que le climat social s'y prêtera.

En synthèse, nous avons là un programme de travail sérieux, ambitieux, dense et resserré, qui devrait nous permettre de converger par un dialogue social mature sur les sujets clés que vous avez portés en table ronde.

Je vous prie de croire, Messieurs les Secrétaires Généraux, à l'assurance de ma considération la meilleure.



Jean-Pierre FARANDOU

Président-Directeur général de la SNCF

Copie :

Monsieur le Secrétaire Fédéral  
Fédération des Syndicats de Travailleurs du Rail Solidaires, Unitaires et Démocratiques  
Union syndicale Solidaires (SUD-Rail)  
38, rue des Renouillères  
93200 SAINT-DENIS